

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 14 FEVRIER 2008**

L'an deux mil huit, le quatorze février à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 7 février 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en son siège, sis 14 bis, rue Favier à POMMEUSE, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Etaient présents membres titulaires :

Faremoutiers : Michel COMMANAY, Monique MARTIN

Guérard : Jean Pierre CÉ, Robert FAVRE, Marie-France CHALLIER, Jean Claude ODELUT,

Pommeuse : Jacques ALONSO, Claude GILLOOTS, Annie PATERNOSTRE, Franck DUBUGET, Pierrette TURLAN

Dammartin sur Tigeaux : Raoul LAVÉRIE, Philippe CLAUSIER, Philippe GALY

Etaient absents membres titulaires :

Bruno DUMONT, représenté par Josette MARTIN

Marc GILLOOTS, Jacques BREARD,

Etait présent membre suppléant : Josette MARTIN

P. CLAUSIER partit à 20 h 30 est représenté par R. LAVERIE

Marie-France CHALLIER est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE du JOUR

- Vote du budget primitif principal 2008,
- Vote du budget primitif annexe hôtel d'entreprises 2008,
- Vote du budget primitif annexe assainissement 2008,
- Syndicat piscine : modification statutaire et adhésion à la compétence « à la carte »,
- contrat TCM,
- Création de 2 postes à temps plein Catégorie B et C,
- CLAIR : Schéma de développement économique : choix des 3 délégués titulaires et suppléants, autorisation à signer la convention financière,
- Contrat balayage mécanisé des caniveaux,
- Assainissement :
 - § Autorisation de lancer et signer les marchés d'études ; demander les subventions
 - § Autorisation de lancer et signer les marchés de travaux ; demandes subventions
 - § Avenant contrat MOE Merlin
- Hôtel d'entreprises Péchiney
 - § Autorisation de lancer et signer les marchés de travaux pour la réhabilitation des bureaux
 - § Autorisation de signer les documents concernant les transactions foncières
- DGE 2008 : demande de subvention,
- Autorisation de lancer et signer les marchés pour la construction du CLSH de Guérard,
- Taxe de raccordement assainissement sur les communes de Dammartin sur Tigeaux et Guérard,
- Aménagement du site de l'UGECAM à Dammartin sur Tigeaux,

- Informations et questions diverses

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 11 décembre 2007, il est approuvé et signé.

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire : Assainissement transfert des contrats des communes de Guérard et Dammartin sur Tigeaux. Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

1/ Vote du budget primitif principal 2008

Le Président propose le vote des taxes pour 2008, informe qu'il n'y a pas d'augmentation des taux pour cette année ;

Année	2008
taxe d'habitation	2.95 %
taxe foncière	5.23 %
taxe foncière non bâtie	10.89 %
taxe professionnelle	2.11 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

Présentation du Budget Primitif 2008 par M. FAVRE, après avoir donné le détail par poste, demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget 2008.

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 203 825 €	2 203 825 €
Investissement	109 926 €	109 926 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

2/ Vote du budget primitif annexe hôtel d'entreprises 2008

Présentation du Budget Primitif 2008 concernant le budget annexe Hôtel d'entreprises, par M. FAVRE. Après avoir donné le détail par poste, demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget 2008.

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	171 805 €	171 805 €
Investissement	1 327 135 €	1 327 135 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

3/ Vote du budget primitif annexe assainissement 2008

Présentation du Budget Primitif 2008 concernant le budget annexe assainissement, par M. FAVRE. Après avoir donné le détail par poste, demande au Conseil Communautaire d'approuver le budget 2008.

Mouvements	Dépenses	Recettes
Exploitation	98 783 €	98 783 €
Investissement	858 639 €	858 639 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

4/ Syndicat mixte du centre aquatique des Capucins :

4.1- modification statutaire et adhésion à la compétence « à la carte »

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5211-1, L.5211-17 et L.5212-1 et suivants, du CGCT ;

Vu les dispositions de la loi du 12/7/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi du 13/08/2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,
Vu les statuts du Syndicat mixte du centre aquatique des Capucins,
Considérant qu'il est utile que le Syndicat mixte se dote d'une nouvelle compétence « à la carte » répondant aux besoins particuliers du projet d'un complexe cinématographique sis à Coulommiers,
Considérant que la nouvelle compétence « à la carte » entraîne la modification des statuts du Syndicat mixte,
Vu la délibération du comité syndicale du 19/11/2007 proposant l'adoption de nouveaux statuts et l'adhésion à une compétence « à la carte »,
Le conseil communautaire,
DECIDE d'adopter les termes des nouveaux statuts selon les statuts annexés à la présente délibération,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à 14 voix pour et une abstention cette décision.

4.2- Projet d'un complexe cinématographique

Vu les statuts du Syndicat mixte du centre aquatique des Capucins,
Considérant que la nouvelle compétence « à la carte » entraîne la modification des statuts du Syndicat mixte,
Le conseil communautaire,
PRECISE son refus d'adhérer au projet d'un complexe cinématographique à Coulommiers.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

5/ contrat TCM

Le Président, informe que la société TCM est en charge de la maintenance de l'alarme sur le site du CLSH de Pommeuse,
Demande le renouvellement des contrats pour honorer les facturations de 2007 et 2008.
- montant du contrat pour 2007 : 978.50 €HT,
- montant du contrat pour 2008 : 1007.85 €HT.
Demande l'autorisation de procéder à la signature des contrats.
Dit que les dépenses sont prévues au budget 2008.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

6/ Création de deux postes : Catégorie B et Catégorie C

Le Président, demande la création de deux postes à temps plein :

- en catégorie B, au grade de rédacteur,
- en catégorie C, au grade d'adjoint d'animation de 2^{sd} classe

Dit que les dépenses sont prévues au budget 2008.
Informe que le poste en catégorie B est destiné au service administratif de la communauté de communes, et que le poste en catégorie C concerne le service des accueils de loisirs.
Par conséquent demande la suppression du poste en catégorie C au grade d'adjoint administratif de 2^{sd} classe.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

7/ CLAIR : 3^{ème} programme d'actions stratégie globale de développement économique :

- **choix des 3 délégués titulaires et suppléants, autorisation à signer la convention financière et lancement de la procédure adaptée**

Vu les compétences de la communauté de communes en matière de « développement économique »,
Vu le contrat CLAIR signé avec les Communautés de Communes et le Département en date du 6/10/2005,
Vu le 3^{ème} programme d'actions, validé par l'assemblée générale de l'association du CLAIR, en date du 12/9/2007,
Vu la délibération du conseil communautaire de la Brie des Templiers du 20/09/07,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Brie des Moulins du 9/10/07 n°42/07 autorisant le Président à signer la convention de partenariat,
Vu la volonté des trois communautés de communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude au sein d'un comité de pilotage qui validera les différentes étapes de la mission,
Vu la réunion des trois communautés de communes, le 13/12/2007, pour valider les modalités de réalisation de l'étude dans le cadre d'une convention financière, et la composition du comité de pilotage à raison de 3 membres par communauté de communes,

Le Conseil communautaire,

DESIGNE les 3 membres représentant la communauté de communes au sein du comité de pilotage de l'action « stratégie globale de développement économique » :

Titulaires

1/ Michel COMMANAY
2/ Annie PATERNOSTRE
3/ Jacques ALONSO

suppléants

- Monique MARTIN
- Robert FAVRE
- Jean Claude ODELUT

VALIDE le dossier de consultation qui s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée,
VALIDE la convention financière qui s'inscrit dans le cadre de l'action,
AUTORISE le Président à signer la convention financière relative à l'étude.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

8/ Contrat balayage mécanisé des caniveaux

Le Président, informe que le contrat de balayage a été confié à la société AUBINE-ONYX le 1^{er} juin 2002. Un avenant est venu le modifier en date du 7/4/2005.

Dit qu'il convient de lancer une procédure adaptée de marché,

Le conseil :

AUTORISE le Président à lancer la procédure adaptée,

AUTORISE le Président à signer le marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

9/ Assainissement :

- **9.1 - Autorisation de lancer et signer les marchés d'études aux travaux d'assainissement et demander les subventions**

Des études sont nécessaires pour la réalisation des travaux d'assainissement sur la commune de Guérard et sur la rue de la Fontaine à Dammartin sur Tigeaux :

- Réalisation de deux inspections nocturnes des réseaux sur la commune de Guérard,
- Tests au fumigène sur les réseaux d'eaux usées pour localiser les mauvais branchements,
- études géotechniques,
- maîtrise d'œuvre en domaine privé,
- levés topographiques sur la rue de la Fontaine à Dammartin sur Tigeaux,
- coordination pour la sécurité et la protection de la santé,
- les contrôles qualité préalables à la réception des travaux d'assainissement.

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à lancer les consultations pour le choix des prestataires pour les études nécessaires à la réalisation des travaux d'assainissement,
- d'autoriser le Président à signer les marchés suite aux consultations réalisées suite à des procédures adaptées,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et auprès du Conseil Général pour l'ensemble des études réalisées dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune de Guérard et sur la rue de la Fontaine à Dammartin sur Tigeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

- **9.2 Autorisation de lancer et signer les marchés de travaux ; demandes subventions**

Le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé sur la commune de Guérard par le bureau d'études Vincent Ruby a permis d'établir la liste des travaux nécessaires sur les réseaux d'assainissement.

Suite aux études préliminaires réalisées par le Cabinet Merlin, ce programme de travaux a été actualisé.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

Ü Travaux de remplacement des réseaux

Localisation	Estimation du montant des travaux suite à la réalisation de l'étude d'avant-projet
Rue de Bicheret	194 200 €HT
Rue Creuse / Rue de la Brosse	376 000 €HT
Rue de la Maneuvrette	130 500 €HT
Rue de la Croix Saint Paul	A définir suite à des levés topographiques complémentaires

Ü Travaux de réhabilitation estimés à 118 900 €HT

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à lancer les consultations pour le choix des entreprises,
- d'autoriser le Président à signer les marchés suite à la consultation réalisée suite à un appel d'offre ouvert,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et auprès du Conseil Général pour les études réalisées dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune de Guérard et sur la rue de la Fontaine à Dammartin sur Tigeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

- **9.3 Avenant contrat MOE Merlin**

- o **préciser le changement de maître d'ouvrage,**
- o **ajouter Dammartin sur Tigeaux dans le cadre de la mission étude de faisabilité station épuration**

Un marché de maîtrise d'œuvre en date du 12/05/2006 a défini les missions confiées au Cabinet Merlin pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement et la réalisation de travaux d'assainissement sur la commune de Guérard.

Le présent avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre en date du 12/05/2006 a pour objet d'intégrer au marché initial les prestations supplémentaires suivantes :

- Etude de faisabilité du traitement des eaux usées de Guérard et Dammartin sur Tigeaux
- Mission de maîtrise d'œuvre d'extension des réseaux d'assainissement sur la rue de la Fontaine à Dammartin sur Tigeaux.

L'avenant a également pour objet de modifier le maître d'ouvrage de l'opération. Le nouveau Maître d'Ouvrage est la Communauté de Communes de la Brie des Moulins. En effet la compétence assainissement a été transférée de la commune de Guérard vers la Communauté de Communes de la Brie des Moulins.

Les prestations supplémentaires induisent une augmentation de la rémunération de 23 500,00 €HT dans les conditions du marché initial. Cette rémunération complémentaire sera intégrée au marché de base.

Le montant de la dépense à engager au titre de l'avenant n°1 est de 23 500 €HT (TVA 19,6 % en sus).

En conséquence, le marché passe de 186 000 €HT (marché initial) à 209 500 €HT (après avenant n°1), soit 250 562 €Toutes Taxes Comprises, soit une augmentation d'environ 12,63 %.

Vu la délibération N°06/09 du 10/04/2006, ayant autorisé Monsieur le Maire Guérard à signer le marché avec le Cabinet Merlin pour un montant de 186 000 €HT, soit 222 456 €TTC ;

Vu la délibération du 4/04/2007 de la commune de Guérard et la délibération n°27/07 du 25/06/07 de la Communauté de Communes de la Brie des Moulins pour le transfert de la compétence assainissement,
Après avoir pris connaissance des prestations supplémentaires nécessaires,

Le conseil communautaire décide :

- d'adopter l'avenant n°1 et de modifier en conséquence le marché initial, en augmentant la rémunération de du Cabinet Merlin (de 23 500 euros HT) et en modifiant le Maître d'Ouvrage du marché.
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions pour la mission de maîtrise d'œuvre du Cabinet Merlin auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de Seine et Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

10/ Hôtel d'entreprises :

10.1 Autorisation de lancer et signer les marchés de travaux pour la réhabilitation des bureaux

Vu les compétences de la communauté de communes de la Brie des Moulins,

Vu la délibération du 5/04/2005 n°08/05, autorisant le Président de la communauté de communes de la Brie des Moulins, à signer le contrat CLAIR du bassin de vie de Coulommiers,

Vu la délibération du 14/12/2005 n°47/05 portant sur la création d'un hôtel d'entreprises,

Vu la délibération du 9/10/2007 n°40/07 concernant l'adoption du programme,

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à lancer les marchés de travaux pour la réhabilitation des bureaux,
- d'autoriser le Président à signer les marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

10.2 Autorisation de signer les transactions foncières avec la SCI du Lavoir et M. Dumont

Vu les compétences de la communauté de communes de la Brie des Moulins,

Le Président, informe des négociations en cours avec la SCI du Lavoir et M. Dumont,

Rappelle que les négociations sont des échanges de terrains sans compensation financières.

Demande l'autoriser de procéder à la signature des différents actes liés aux transactions foncières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

11/ DGE 2008 : Demande de subvention pour effectuer les travaux de réhabilitation du siège social

M. le Président informe le conseil communautaire, des travaux d'aménagement à effectuer au siège social de la communauté :

1/Aménagement du garage du siège social

2/ aménagement d'un local à archives

3/Reprise en sous œuvre des fondations

Demande au Conseil Communautaire d'approuver les projets,

Demande au Conseil Communautaire de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

12/ Autorisation de lancer et signer les marchés pour la construction du CLSH de Guérard

12/1 Construction du CLSH de Guérard

Le Président, informe des résultats de la Commission d'Appel d'Offres du 11 février 2008,

Dit que le choix s'est porté sur le regroupement d'entreprises CANARD et RAZEL, pour les constructions :

- en tranche ferme : le CLSH et le restaurant scolaire
- en tranche conditionnelle : le groupe scolaire

Demande au Conseil sa position sur le projet des constructions du CLSH, du restaurant scolaire et du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à quatorze voix pour et une abstention :
D'ATTRIBUER aux entreprises CANARD et RAZEL les constructions suivantes :

- en tranche ferme : le CLSH et le restaurant scolaire
- en tranche conditionnelle : le groupe scolaire

DIT que les marchés CLSH seront notifiés par la communauté de communes et les marchés restaurant scolaire et groupe scolaire seront notifiés par la commune de Guérard.

12/2 Autorisation de signer les marchés pour la construction du CLSH de Guérard

Demande l'autorisation de procéder à la signature des marchés relatifs à la construction du CLSH de Guérard,

Rappelle que les marchés seront notifiés conjointement avec la commune de Guérard pour le restaurant scolaire et le groupe scolaire.

Demande l'autorisation de notifier les marchés aux entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à quatorze voix pour et une abstention ces décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à quatorze voix pour et une abstention ces décisions.

13/ Taxe de raccordement assainissement sur les communes de Dammartin sur Tigeaux et Guérard

Vu la délibération en date du 4/04/07 de la commune de Guérard,

Vu la délibération en date du 14/06/07 de la commune de Dammartin sur Tigeaux,

Vu la délibération n°27/07 du 25/6/07 de la Communauté de Communes de la Brie des Moulins pour le transfert de la compétence assainissement.

Considérant que la Communauté de Communes perçoit à compter du 1^{er} janvier 2008 les taxes de raccordement au réseau d'assainissement.

Le conseil communautaire décide de fixer les montants suivants :

- Pour les lotissements : 400 €par habitation,
- Pour les branchements à la suite de réalisation de travaux de création de réseaux réalisés par la collectivité : 700 €
- Pour toute nouvelle construction : 1250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

14/ Aménagement du site de l'UGECAM à Dammartin sur Tigeaux

Vu les délibérations de la commune de Dammartin sur Tigeaux, en date du 10/01/2008 concernant l'aménagement du site de l'UGECAM.

Le Président, propose de prendre acte des demandes relatives aux études de faisabilités, de la commune de Dammartin sur Tigeaux et propose que ces décisions soient délibérées au prochain conseil.

15/ Transfert de contrats

Vu les délibérations des communes de Guérard et Dammartin sur Tigeaux transférant la compétence assainissement à la Communauté de Communes de la Brie des Moulins,

Vu la délibération n°27/07 du 25/6/07 de la communauté de Communes approuvant la modification des statuts,

Considérant que le transfert de la compétence assainissement entraîne le transfert des contrats attachés à cette compétence, conformément aux dispositions du II de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de la reprise de la compétence assainissement, la Communauté de Communes de la Brie des Moulins doit reprendre les emprunts contractés pour financer les travaux d'assainissement engagés par la commune de Dammartin sur Tigeaux.

Le conseil communautaire DECIDE :

De reprendre les emprunts contractés pour financer les travaux d'assainissement engagés par la commune de Dammartin sur Tigeaux.

Après avoir effectué le décompte des emprunts, la Communauté de Communes accepte de reprendre un total de 121 990,00 € de capital restant dû, suivant le détail ci-joint, à la date du 01/01/2008 :

Référence du prêt	Capital restant du au 01/01/2008	Date dernière échéance
EQA03 EQUIPEMENT pour station d'épuration	3 029,99 €	25/08/2008
RQA05 EQUIPEMENT pour 2 ^e tranche assainissement	12 289,71	25/05/2009
RQA05 EQUIPEMENT pour 2 ^e tranche assainissement	18 296,12	25/05/2010
RQA05 EQUIPEMENT pour 3 ^e tranche assainissement	11 540,03	25/05/2010
RQA05 EQUIPEMENT pour 4 ^e tranche assainissement	43 426,41	25/05/2012
RQA05 EQUIPEMENT pour 5 ^e tranche assainissement	33 407,74	25/05/2011

De transférer les contrats contractés par les communes de Guérard et Dammartin sur Tigeaux antérieurement au transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes de la Brie des Moulins. Les contrats sont les suivants :

Commune de Guérard :

Entreprise	Prestations
Veolia Eau	Contrat d'affermage
Cabinet Merlin	Maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement de la commune de Guérard
Cabinet Greuzat	Levers topographiques
ETST- SNAVEB	Inspections télévisées

Commune de Dammartin sur Tigeaux :

Entreprise	Prestations
Bureau d'études Vincent Ruby	Etude du Schéma Directeur d'Assainissement
Veolia Eau	Contrat de prestation de services pour l'assistance technique pour l'exploitation de la station d'épuration

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

16/ Informations et questions diverses

Le Président informe de la demande de subvention de l'association « Banc des Galopins ». L'ensemble des conseillers demande que celle-ci soit représentée au prochain conseil, après les élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Le Président
Michel COMMANAY